goyyunEs

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le Consei! Communautaire s’est réuni en session ordinaire Ie lundi 17 octobre 2022, o 20 h 30, o la salle

polyvalente de Beyssenac sous la présidence de Francis COMBY.

Aprés avoir procédé o I'appel des conseillers présents, Philippe GONZALEZ est nommé secrétaire de

séance.

Etaient présents (24) ANTIN Philippe, AUDEBERT Michel, AUDRERIE Pascale, BETANCOURT-GUERRERO Marisol, BOSSELUT Sabine, COMBY Francis, DEVEIX Guy, DUBUISSON Alain, DUPUY André, DUTHEIL Daniel, GONZALEZ Philippe, LANGLADE Serge, LASCAUX Eric, MARSAT Alain, MAURY Jean-Louis, MAZEAUD Jean- Michel, MOULIN Jean-Marie, NEXON Jean-Pierre, ROLLAND Corine, SEMBLAT Jean-Pierre, SERRES Chantal, SOULLIER Héléne, TISSEUIL Alain, VILLATOUX Patrick.

Etaient représentés (5) : BEAUFILS Serge (pouvoir o E. LASCAUX), BERTRAND-LAFEUILLE Agnés (pouvoir o

H. SOULLIER), BORIE-POUGET Annie (pouvoir â JM MOULIN), BOUDINET Daniel (pouvoir â G. DEVE!X), DUPUY Muriel (pouvoir â A. DUBUISSON).

Etaient absents (2) : HERMAND Pasca!, MARTINET Nicolas.

Délégués suppléants présents : DAURAT Jean-Pierre, DUGAST Mireil!e.

Deliberations adoptées :

Lubersac : cession d’une partie de la parcelle AX 44 au Conseil Départemental de la Corréze, DEL 2022- 62,

4 Lubersac : cession des parcelles AW 166, AW 68, AW 252 et AW 254 o la SAFER Nouvelle-

Aquitaine, DEL 2022-63,

4 Control de développement et de transitions 2023-2025 avec Ie Conseil régional Nouvelle-

Aquitaine, DEL 2022-64,

4 Convention avec Ie Conseil régional Nouvelle-Aquitaine dons Ie cadre de la mise en ceuvre

du SRDEII et des aides aux entreprises, DEL2022-65,

Création d’un poste, mise o jour du tableau des emplois au 1 er janvier 2023, DEL2022-66,

Mise en place de la nomenclature M57 au 1 erpj nvier 2023, DEL2022-67,

4 Bail entre la communauté de communes et la SISA Lubersac Auvézére santé, DEL2022-68,

4 Désignation des membres du Comité Unique de Concertation au PETR Vézére-Auvézére,

DEL2022-69.

Adhésion o la plate-forme de dématérialisation des marchés publics, DEL2022-70.

Le Président Francis COMBY remercie la commune de Beyssenac pour son accuei! et i! fait lecture du procés-verbal de la séance du i 1 juillet 2022.

II est, ensuite, procédé o I’examen des points inscrits o I’ordre du jour.

1. LUBERSAC : CESSIONS DE TERRAINS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A LA SAFER

Dons Ie cadre de ses projets de développement économique, Monsieur Ie Président rappelle que la communauté de communes a fait I’acquisition, dons so séance du 27' octobre 202a , d’un ensemble immobilier (boti et terrains) appartenant â Mesdames FRUGIER et SEMIANI au lieu-dit (( la Rougerie » et OU (( Reclos des Chaumes » sur la commune de Lubersac.

Seuls les terrains â vocation économique â proximité immédiate de la Zone d'activités de Touvent intéressent la communauté de communes. Monsieur Ie Président présente deux opportunités pour céder une partie des parcelled o vocation agricole :

* d’une part, au Conseil départemental de la Corréze : dons Ie cadre du projet de déviation de Lubersac, Ie Conseil Départemental souhaite acquérir une partie de la parcelle boisée AX 44 (1 786 m2) concernée par I’emprise du tracé de la déviation. Le prix d’achat proposé est de 500 €.

Un compromis de vente a été signé en ce sens Ie 29 aout 2022. Un document d'arpentage dressé par

un géometre expert viendra préciser la superficie exacte.

# d’autre part, â la SAFER Nouvelle-Aquitaine : cette derniére accompapne Ie Conseil Départemental dons la mise en ceuvre des mesures compensatoires environnementales liées au projet de déviation de Lubersac (29 hectares sont nécessaires). Ainsi, la SAFER souhaite se porter acquéreur des parcelles section AW 166, AW 168, AW 252 et AW 254 d’une surface totale de 3 ha 69 ores 59 ca pour un montant de 6 000 € (soit 4 300 € / ha) identique au prix d'achat. II est precisé que la parcelle AW 254 (1 Z44 m\*) pourra ensuite etre cédée par la SAFER o I’apriculteur riverain intéressé.

Aprés en avoir délibéré, Ie conseil communautaire, â I'unanimité, autorise Monsieur Ie Président â signer *Yes* cessions dev parcelles décrites ci-dessuS avec Ie Conseil départemental de la Corréze et avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine.

Jean-Marie MOULIN fait un point sur les projets d’installation sur la zone d'activités de Touvent 3. Le permis d'aménager est en attente, I'étude environnementale ayant été retardée.

2. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-202J AVEC LA REGION NOUVELLE-

AQUITAINE

Monsieur Ie Président rappelle que, par délibération du 21 mars 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine a fixé les principes et les objectifs de la nouvelle politique contractuelle territoriale. II rappelle également que, dons ce cadre-la, Ie PETR Vézére-Auvézére s'est engagé, aux cotés de la Région, dons I’Elaboration d’un control de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Ce control a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région, Ie PETR et les communautés de communes Ie composant, en vue, notamment, de la mise en ceuvre du programme d’actions pluriannuel du territoire de projet sur fa période de contractualisation avec I'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L’appui régional concerne Ie programme d'actions pluriannuel du territoire relevant des domaines de

compétences régionales et Ie soutien o l’ingénierie du territoire.

Le control constitue Ie cadre de mise en cohérence, sur Ie territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région.

A ce litre, il tient compte des actions contractualisées ainsi que des actions conduites par la Région dons ses domaines de compétences comme I’Education, la mobilité, la formation professionnelle et pour la feuille de route Néo Terra en motiére d’aménogement équilibré et durable des territoires sur Ie territoire de Vézére-Auvézére et qui ont un impact direct sur son développement.

Un tableau reprenant les actions retenues par la Région est distribué. Elles concernent pour Ie Pays de

Lubersac-Pompadour

L'adaptation de I’offre de logements aux besoins de la population (projets de rénovation de *logemenls* présentés par les communes de Beyssac, Lubersac, Saint-Sornin-Lavolps et St Juiien- Ie-Vendomois),

L’attractivité et les fonctions de centralité des bourgs par Ie biais d'opérations globules de revitalisation (projets de résorption de friches commerciales présentés par les communes d’Arnac-Pompadour et de Lubersac),

Le renforcement du tiS5U OCOnomique (projet de maintien du dernier commerce présenté par la commune de St Julien-Ie-Vendomois),

Le renforcement de I’offre touristique (amélioration des conditions d'accueil et de diversification des prestations touristiques dons Ie choteau de Pompadour, création d’un spectacle en 3D Mapping et découverte du patrimoine en réalité augmentée et médiation culturelle : projets présentés par I’association Scénes de Manége, construction de boxes hippiques sur I’espace Thalian : projet présenté par la communauté de communes).

II est précisé que ce plan d'actions pluriannuel sera suivi par un Comité de pilotage qui se réunira chaque année. De nouvelles actions, si elles sont cohérentes avec la stratégie du territoire, pourront y étre ajoutées.

Aprés en avoir délibéré eT o la majorité de ses membres, Ie conseil communautaire approuve Ie control de développement et de transitions et ses annexes signés par Ie PETR Vézére-Auvézére, les communautés de communes membres et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2025.

*Yes* quatre élus d’Arnac-Pompadour s’abstiennent. Alain TISSEUIL, Maire de Pompadour, tient â expliquer Ie vote des élus : (( absence totale de retombées sur Pompadour, tous les projets ayant été recalls ; c'est de I’enfumage ».

3. CONTRACTUALISATION 2023 - 2025 AVEC LE CONSEIL DEPAR7EMENTAL DE LA CORREZE

Le Conseil départemental de la Corréze souhaite proposer aux communes et aux communautés de communes une nouvelle contractualisation sur la période 2023 —2025. Les projets sont attendus pour Ie 20 octobre 2022.

Aprés concertation avec Yes maires, la communauté de communes présente les projets suivants pour cette période :

Construction de boxes sur I'espace Tha!ian â Arnac-Pompadour, 550 000 € HT, Aménagement des locaux de la Maison de I’enfance o Arnac-Pompadour, 60 000 € HT, Rénovation des locaux de I'ALSH de Saint-Sornin-Lavolps, 200 000 € HT,

Uniformisation de la signa!étique des Zones d’activités, 20 000 € HT, Création d'une résidence d'artistes o Lubersac, TOO 000 € HT.

Le projet de Maison de la pomme est évoqué mais les maires ne I'ont pas retenu lors de la réunion préparatoire â ce conceit communautaire, Ie 26 septembre 2022. André DUPUY s’interroge sur cette suppression. Une discussion est lancée sur cette possibilité de créer une Maison de la pomme. Certains évoquent Ie fait d’ouvrir cette maison o d’autres cultures : pourquoi pas une Maison pluri thématiques pomme, framboise, chotaigne, bovins. Peu d’enthousiasme pour ce projet.

3. CONTRAS OPERATIONNEL DE MOBILITE AVEC LE CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) permetâ la Région d’exercer pleinement son role de chef de file de I’intermodaIité et d’autorité organisatrice de la mobilité régionale. La Région propose de signer avec la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, non AOM (Autorité Organisatrice de Mobilité), un control de mobilité â I’échelle du bassin ‹( Vezére-Auvézére ».

Ce control doit permettre la mise en place de services ou d’actions de mobilité locale adaptés aux tissus ruraux. La Région pourrait financer 50 % o 70 % du ou des services de mobilité dons la limite de 4 € par habitant et par an.

Aprés un comité de pilotage de lancement Ie 12 juillet 2022 et un comité technique Ie 14 septembre 2022, la communauté de communes s'est engagée dons une étude de mobilité locale. Le lancement de cette étude a eu lieu Ie 14 octobre 2022 â Lubersac et la communauté de communes est accompagnée par Ie bureau d’études Tecurbis.

Cette étude d’une durée d’environ 9 mois permettra, aprés une phase de diagnostic, d’établir une s\ro\éQie de mobilité locale et un plan d’actions.

Parmi les idées concernant la mobilité, Jean-Marie MOULIN suggére la transformation de I'actuelle voie de chemin de fer (o I'arrét — voir précédent conseil : motion) en piste cyclable et cavaliére dons Ie cas of la SNCF céderait cette voie. Alain TISSEUIL précise que ni la Région ni la SNCF n’ont la volonté de remettre en service cette voie fermée entre St Yrieix et Objat.

4. CONVENTION AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU SRDEII ET DES AIDES AUX ENTREPRISES

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) donne o la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matiére de développement économique, la définition des régimes d'aides et I'attribution des aides aux entreprises sur Ie territoire régional.

Le C.G.C.T. permet aux communautés de communes de concevoir et de mettre en ceuvre des stratégies de développement économique en compatibilité avec Ie Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d’lnternationalisation (SRDEII).

Dons Ie cadre de ce partenariat économique, une convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes, relative â la mise en ceuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises (I 5 mars 2019), et un avenant (31 juillet 2020) ont été formalists. Cette convention et son avenant ont pris fin Ie ] er juilIet 2022.

Un nouveau SRDEII a été adopté lors de la séance pléniére du Conseil Régional du 20 juin 2022 puis approuvé par arreté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 3J aout 2022.

A fin de laisser Ie temps â la communauté de communes de préparer une nouvelle convention sur la base de ce nouveau SRDEII et afin d'éviter tout vide juridique, Monsieur Ie Président propose de signer une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine reprenant les termes de la premiére convention précisant une fin au 31 décembre 2023 et portant actualisation de numéros de régime d’aide ainsi que d’obligations relatives â la transparence.

Aprés en avoir délibéré et o I’unanimité de ses membres, Ie conseil communautaire autorise Monsieur Ie Président o signer la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour relative o la mise en ceuvre du Scnéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises.

4

Lors d'une prochaine réunion, Ie point sera fait sur les aides apportées par la communauté de communes depuis Ie démarrage de cette convention.

5. CREATION D’UN EMPLOI : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

* Création d’un poste d’adjoint d’animafion

Vu Ie Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17 ;

Conformément o I'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par I’organe délibérant de la collectivité ou de I’établissement ;

Vu I’arrété n° 2021-3 du 28 octobre 202 i portant établissement *djs* Lignes Directrices de Gestion (L.D.G.) 2021-2026 ;

Considérant Ie tableau des effectifs adopté par Ie conseil communautaire du 11 juillet 2022 (DEL2022-

Vu la nécessité de renforcer I’équipe d’animateurs des Accueils de Loisirs Sons Hébergement (ALSH) ;

II convient de procéder o la création d’un emploi et de mettre â jour, par conséquent, Ie tableau

d'emplois de la collectivité

Filiére animation :

o Création d’un poste d'adjoint territorial d’animation o 35 h.

Aprés en avoir délibéré et o I unanimité, Ie conseil communautaire autorise la création du poste précité et approuve Ie tableau des effectifs au 1 er janvier 2023.

Filiére Grade

Ancien Nouvel effectif effectif

! Durée

hebdomadaire

nouvel effectif

Adjoint Administratif Territorial

Adjoint Administratif Territorial principal Administrative de 2e e classe

Adjoint Administratif Territorial principal de 1 eye classe

Adjoint Technique Territorial principal de

2e ° classe

1 1 35 h (J )

1 1 35 h ( 1)

2 2 33h (2)

I

1 1 35 h ( 1- agent en

disponibilité)

Technique

Culturelle

Médico-

Sociale

Adjoint Technique Territorial principal de



Agent de maitrise Territorial

Adjoint Territorial du Patrimoine

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Adjoint Territoria! du Patrimoine principal | 1 | 1 | disponibilité)35 h ( 1) |
| de 2e e *closse* |  |  |  |
| Adjoint Territorial du Patrimoine principal |  | 1 | 35 h (1) |
| de1ére classe |  |  |  |
| lnfirmiére en soins généraux classe normale |  |  | 35 h ( 1 ) |
| Educateur Territoria! principal de JeunesEnfants | 1 |  | 35h(1) |

0 0

4 35 h (4)



1 35 h (1- agent en



 



|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Auxiliaire de Puériculture principal classe supérieure | 3 |  | 35 h (3) |
| Auxiliaire de Puériculture principal classenormale | 1 | 1 | 3S h (1) |
| Sociale | Agent Spécialisé principal de 2eme classedes écoles maternelles | 1 | 1 | 35 h (1) |
| Animation | Adjoint Territorial d'Animation | 8 | 9 | 35 h (4) / 30 h (1) /28 h (3) / 22 h 10 (J ) |
| Adjoint Territorial d’Animation principalde 2e e classe | 1 | 1 | 31 h(1) |
| Adjoint Territorial d'Animation principalde 1e’ e classe | 2 | 2 | 35h(2) |
| Animateur Territorial |  |  | 35 h (1) |
| Sportive | Educateur territorial des activitésphysiques et sportives principal de 1 er°closse | 1 |  | 35 h (J) |
| TOTAL | 32 | 33 |  |

* Recrutement d’un chorgé de mission

Suite au départ de Coralie AURIAT au mois de mai 2022, il devenait nécessaire de recruter un nouveau collaborateur chargé des questions économiques et de I'animation de la Convention Territoriale Globule (avec la Caisse d’Allocations Familiales de la Corréze).

Monsieur Ie Président évoque les différentes candidatures revues et présente la personne retenue Romain ZUCCHELLO, titulaire d'une licence Economie et Gestion et d'un Master Management. II prendra ses fonctions Ie lundi 24 octobre 2022.

6. MISE EN PLAC E DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER Du 1er JANVIER 2023

En application de l'article 106 Ill de la loi n °2015-994 1 du 7 aoñt 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs étoblissements publics peuvent, par délibération, choisir d'adopter Ie cadre fixant Yes régles budgétaires et comptables.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d’exigences comptables et la plus compléte, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations a'élus et les acteurs locaux. Destinée â étre généralisée, la M57' deviendra Ie référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au ter janvier 2024.

Reprenant sur Ie plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels, M14 (Communes et Etablissements publics de coopérafion intercommunale), M52 (Départements) et MU (Régions), elle a été conque pour retracer I'ensembIe des compétences exercées par les collectivités territoria!es.

Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée(seIon Ie

mode de vote qui n'a pas été retenu).

Le référentiel budgétaire et comptable M57' étend en outre â toutes les collectivités les régles budgétaires assouplies dont bénéficient déjci les Régions, offrant une plus grande marge de manoeuvre aux gestionnaires. C'est notamment !e cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagemenf mais également, â chaque étape de décision, Ie vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires.

Par ailleurs, I'application de la fongibilité des créoits donne la faculté o l'organe délibéront de déléguer â l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 P des dépenses réelles de chacune des sections, o des mouvements de crédits de chapitre o chapitre, o I'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communicationâ l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de I’optimisation de gestion qu'eIIe introduit, Monsieur Ie Président propose d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et I'appIication de la M57, pour Ie budget principal, les budgets annexes ‹( petite enforce », (‹ enforce jeunesse », « bâtiments industriels », « centre cultured » o compter du er janvier 2023 étant précisé que les budgets assainissement collectif » et « OSsainissement non collectif » restent soumis â la nomenclature M4.

Vu l’avis du comptable public en date du 12 octobre 2022 pour I’application anticipée du référentiel MSC avec Ie plan comptable développé pour la Communauté de communes du Pays de Lubersac- Pompodour au 1er janvier 2023.

Le *conse?* communautaire, aprés en avoir délibéré, o l’unanimité de ses membres décide d’adopter, o compter du 1 er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptoble M57 développée avec présentation fonctionnelle pour les budgets suivants

Budget principal, Budget petite enhance,

Budget enfance jeunesse, Budget botiments industriels, Budget centre culturel.

Le conseil communautaire décide de déroger o la régle de I’amortissement des immobilisations au prorata temporis et précise que les durées d’amortissement seront ceTles qui étaient antérieurement appliquées et décidées par délibération du 17 janvier 2017.

De plus, Monsieur Ie Président est autorisé o procéder, â compter du 1 er janvier 2023, o des mouvements de crédits de chapitre o chapitre, ci I'excIusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 P des dépenses réelles de chacune des sections.

6. POINT SUR LE REDEMARRAGE DE LA STATION COMMUNAUTAIRE

Monsieur Ie Président donne la parole o Serge LANGLADE, vice-président chargé de I'assainissement, qui explique la situation de la station d'épuration de Lubersac suite â la remise en service du bassin tampon de I’entreprise Valade et ci I'instaIIation d’une unité de flottation. Progressivement, la biologie de la station communautaire redémarre de maniére satisfaisante.

Des réunions hebdomadaires se sont tenues depuis Ie redémarrage des deux stations entre Valade, la communauté de communes et la société SAUR cet été.

Le rejet dons Ie ruisseau n’a jamais été aussi bon, méme s’il n’est pas encore aux normes.

Monsieur Ie Président ajoute que les associations de pécheurs ont bien compris la problématique et que les relations avec elles sont bonnes.

7. BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2022

Monsieur Ie Président laisse la parole o Alain TISSEUIL, vice-président chargé du tourisme. La saison estivale 2022 a été excellente avec des affluences records.

Monsieur Ie Président donne les chiffres concernant la piscine. Le nombre d'entries est â la hausse 13 041 entries, soit une augmentation de 56 P par rapport â I'année 2021 (8 323 entries) ; néanmoins, Ie niveau d’avant Covid n’a pas été retrouvé ( 13 932).

## Les deux piscines de Lubersac et de Pompadour sont toujours larpement déficitaires.

Philippe GONZALEZ intervient en demandant une étude sérieuse sur les deux sites afin d’envisaged I’avenir. Alain TISSUEIL répond en insistant sur Ie fait que si les piscioes sont o I’ordre du jour, alors il faudra étendre la discussion o d'autres sujets, Ie centre culturel par example, les piscines étant un réel service o la population notamment par les cours donnés aux enfants des écoles de Pompadour, Beyssac et St Sornin qui apprennent o nager groce â la communauté de communes.

8. GESTION INFORMATIQUE ET NUMERIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Ie Président rappelle que Cédric BLANCHETON, en charge de I'assainissement et de l’informatique, souhoite étre déchargé d’une partie de ses missions informatiques qui lui prennent beaucoup de temps.

II a été décidé que Frédéric MONTEIL, gérant de I’entreprise PC Services, assurera, â compter du 1 er novembre 2022, une mission réguliére pour la communauté de communes sous forme de prestations de services (environ 6 h / semaine pour 600 € TTC par mois).

La gestion du parc informatique comprend les dépannages sur les différents sites (7), les achats et renouvellements des équipements, Ie suivi des logiciels des postes informatiques 40) et du serveur, la maintenance du serveur et une veille technique pour I’Evolution des équipements.

Un suivi de la prestation sera assuré par un bilan mensuel des interventions.

9. GEMAPI : PARTENARIAT ISLE AMONT

# Monsieur Ie Président rappelle qu’une convention d'entente intercommunale pour la mise en ceuvre du Programme pluriannuel de gestion du ba$sin de l’lsle amont a ét4 signée Ie 19 septembre dernier â Payzac entre Ie Syndicat Mixte du Bassin de I'Isle et les collectivités — dont la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour — concernées par Ie bassin versant de l’lsle amont.

Cette convention a pour but de permettre la mise en ceuvre de la GEMAPI I( Gestion des Milieux Aquafiques et Protection des lnondations » dont I'exercice de la compétence est confié au Syndicat du Bassin de I’Isle qui, annuellement, définira et chiffrera des priorités d'intervention par secteur.

Monsieur Ie Président donne la parole â Eric LASCAUX et Jean-Pierre NEXON, chargés de ce dossier. Le problems est principalement celui des embâcles qui peuvent causer de gros dégâts. La priorité serait de débarrasser les cours d'eau mais sans I’accord des riverains, rien n’est envisageable. Les relations entre les différents intervenants dons ce dossier, notamment lors des discussions avec Ie syndicat, ont été appréciées. Un technicien riviéres basé â Payzac permettra par so proximité une bonne réactivité â I'échelle de ce grand territoire.

10. MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES

## Maison de santé de Lubersac

Monsieur Ie Président rappelle que, depuis 2013, la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Lubersac est la propriété de la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour. Un bail lie la Communauté de communes aux professionnels de santé réunis au sein de I’association Lubersac Auvézére Santé pour la location du botiment. Ce bail a été signé Ie i 4 février 2013 et il s'est achevé Ie 13 février 2022.

# Helene SOULLIER exprime Ie souhait des professionnels de santé de voir Ie bail évoluer. Apres avoir pris I’attache d’un coordonnateur et les conseils d'un expert spécialisé, ils souhaitent que la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) devienne Ie preneur du nouveau bail dons un souci de simplification tout en conservant Ie principe d'un bail commercial (3/6/9). La SISA conventionnera, par la suite, avec les occupants de la maison de santé pluridisciplinaire avec des sous-baux individuels qui permettront d’apporter des paranties et des souplesses aux professionnels de sante dons Ie souci de donner de I’attractivité aux jeunes praticiens.

Aprés en avoir délibéré et o I'unanimité, !e conseil communautaire autorise Monsieur Ie Président â signer Ie bail, o effet du 15 février 2022, devant intervenir entre la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour et la SISA Lubersac Auvézére Santé.

* Maison de santé du Fays de Pompadour

# Le chantier de la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire du Pays de Pompadour avonce

normalement dons les délais annoncés (reception été 2023). Les trovaux de gros-ceuvre sont démarrés.

11. CENTRE D’INCENDIE ET DE SECOURS DU PAYS DE LUBERSAC

Suite au changement de terrain (situé o TO métres du précédent), un nouveau marché de maitrise d’ceuvre a été lancé Ie 28 juin 2022 pour une remise des offres Ie 8 juillet 2022. C’est ie maTtre d'ceuvre MAAD Architectes qui a été retenu Ie 12 aoñt 2022.

Une premiére esquisse a été présentée aux pompiers Ie 6 septembre 2022 et Ie dossier d'Avant-Projet- Sommaire (APS) est en cours de finalisation.

Monsieur Ie Président ajoute qu'il est impératif de débuter les travaux avant Ie 31 décembre 2022 afin de ne pas perdre Ie bénéfice de la subvention DETR de 200 000 G.

12. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

# En 2022, Ie comité de suivi technique s'est réuni â trois reprises en mars, juin et septembre.

Les réflexions concernent, â ce stade, principalement I’orientation T « enfance — jeunesse ». Diverses actions sont o I'étude pour augmenter Ie nombre de places pour I’accueil du jeune enfant sur Ie territoire (dont un projet privé de micro-créche), assurer la promotion du métier d'assistante maternelle, améliorer les conditions d'accueil en centre de loisirs (rénovation de locaux), etc..

Un comité de pilotage se tiendra Ie 30 novembre 2022 pour dresser un bilan de la CTG une année aprés sa signature.

13. P STITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

Philippe GONZALEZ précise que Ie diagnostic territorial est en cours de rédaction. Une réunion publique commune o Lubersac et Pompadour est programmée Ie 16 novembre 2022 pour enrichir les constats et dégager des enjeux prioritaires.

Philippe GONZALEZ évoque par ailleurs Ie fait que les financements ne sont pas extensibles et que la programmation des futures DETR de I'Etat sera fléchée prioritairement sur les projets PVD au détriment des autres collectivités non PVD.

14. LIGUE CONTRE LE CANCER

Pascale AUDRERIE décrit les diverses actions menées sur Ie territoire pour la prévention du cancer dons Ie cadre du partenariat avec la Ligue contre Ie cancer de la Corréze.

Parmi celles-ci, I’aménagement d'espaces ombragés dans les deux piscines avec une sensibilisation sur les méfaits du solei!, la formation â I'Education pour la santé des animateurs des centres de loisirs, l’accueil de soins de support au bénéfice des patients au centre cultural (Interventions programmées d'une socio-esthéticienne, d'une sophrologue, d'une diététicienne et d'une infirmiére formée â I'hypnose), la mise en place d'espaces sons tabac. Enfin, une randonnée suivie d’événements festifs a été organisée Ie 8 octobre 2022 â Lubersac par I’association des artisans et des commerqants au profit de la recherche sur Ie cancer du sein.

15. DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE UNIQUE DE CONCERTATION VEZERE-AUVEZERE

Monsieur Ie Président rappel!e que Ie PETR Vézére-Auvézére sera Ie siége du futur Groupement d'Actions Locales (GAL) Vézére-Auvézére. A ce litre, il sera gestionnaire du programme LEADER (fonds européens) pour la période 2023 —2027 et du volet territorial du FEDER (Orientation Stratégique n°S) pour la période 2021 —2027. II convient de désigner les membres (trois titulaires et trois suppléants) qui siégeront au futur Comité Unique de Concertation (CUC).

Le conseil communautaire a décidé, â l’unanimité, de ne pas procéder au vote o scrutin secret pour

la désignation des membres,

A I’unanimité, Ie conseil communautaire désigne

trois membres comme délégués titulaires pour représenter la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour au sein du Comité Unique de Concertation (CUC) du PETR Vézére-AuveZére : Philippe GONZALEZ, Alain MARSAT. Alain TISSEUIL.

trois membres comme délégués suppléants pour représenter la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour au sein du Comité Unique de Concertation (CUC) du PETR Vézére-Auvézére : Guy DEVEIX, Eric LASCAUX, Jean-Pierre NEXON.

II est précisé que Francis COMBY y siégera en tant que conseiller départemental.

16. QUESTIONS DIVERSES

Guy DEVEIX fait Ie point sur les travaux d’assainissement de St Pardoux, presque terminés.

Monsieur Ie Président souligne que Régine MALIGNE vient de débuter les controles d'assainissement non collectif o St Martin-Sepert.

Diagnostic assainissement : Tous les relevés sont faits, précise Serge LANGLADE. Réunion de la commission prévue Ie 24 octobre â 4 h.

Culture : Monsieur Ie Président évoque Ie grand succés des animations relatives o Moliére et o La Fontaine durant de belles soirées d’été o Saint-Julien-Ie-VendomoiS, Saint-Martin-Sepert et Saint- Sornin-Lavolps, jugement approuvé par Chantal SERRES et Pascale AUDRERIE. II conviendra de développer ces animations dons d'autres communes en 2023.

Monsieur Ie Président rappelle les relances incessantes de Nexity relatives au droit de passage des canalisations d'assainissement sous les voies ferrées. II indique qu'un courrier a été adressé récemment â Nexity afin d'expliquer Ie refus de la communauté de communes de verser cette

contribution, sachant que Ie domains ferroviaire est ‹( abandonné ». Réponse de Nexity : ‹( train ou pas train, on doit payer ! ».

Le Président,

Francis COMBY

Noel des enfants des agents de la communauté de communes : Ie mercredi 7 décembre 2022.

Serge LANGLADE note I’absence des élus de Concéze. Monsieur Ie Président indique qu'iI n'a

aucune information.

Alain TISSEUIL s'étonne que sur la page Facebook de la communauté de communes, il n'y a jamais rien sur Ie Pays de Pompadour. Jean-Francois PECH!ERAS, responsable de la communication, dit qu’il partake déjâ un maximum d'informations publiées par ‹( IO Chateau » notamment.

Aprés avoir épuisé les points inscrits â ! 'ordre du jour, la séance est levée o 23 h 00.

A LUBERSAC, Ie 21 octobre 2022

Le Secrétaire de séance,

Philippe GO Z